

Il est Pierre et pas Micheline

Sylvain ■ Trépanier

strepanier@journaldequebec.com

L'avocat Pierre Montreuil a été débouté une fois de plus dans sa tentative de faire changer son nom pour Micheline.

Dans un jugement rendu à la veille de l'annonce par Pierre Montreuil de sa mise en candidature (au nom de Micheline) comme conseillère municipale dans la future ville de Québec, le juge Gérard Lebel, de la Cour supérieure, a rejeté la requête en révision judiciaire déposée par Montreuil pour faire invalider une décision défavorable du directeur de l'État civil.

C'est la quatrième fois que l'avocat tente un recours judiciaire pour faire modifier son nom. La Cour supérieure a été saisie de la chose à deux reprises, la Cour d'appel une fois, et la Cour suprême a rejeté une demande d'autorisation d'en

appeler. À cela, il faut ajouter la requête devant le directeur de l'État civil. Mais rien n'y fait, Pierre doit rester Pierre.

Dans ce cas-ci, Montreuil voulait que la Cour supérieure invalide une décision de l'État civil qui refusait le changement de nom.

Rien de nouveau

Dans son jugement, le magistrat écrit que, «malgré ses efforts, le requérant n'a pas réussi à apporter d'éléments nouveaux qui auraient permis de se dissocier de l'appréciation de la preuve faite par Madame la juge Thibault, de la Cour d'appel (jugement antérieur)».



Photo Les ARCHIVES

Pierre Montreuil